

Paris le 25 octobre 2010

## La CRE publie son 3<sup>e</sup> rapport sur le fonctionnement des marchés de gros de l'électricité et du gaz naturel en 2009-2010<sup>1</sup>

L'année 2009 se caractérise par la baisse des prix de l'électricité et du gaz sur les marchés de gros ainsi que l'augmentation des volumes négociés.

Sur le marché du gaz, les prix ont fortement baissé du fait d'une offre abondante sur les marchés mondiaux (production de gaz non conventionnel et volumes importants de gaz naturel liquéfié), face à une faible demande liée à la récession économique. Dans ce contexte, les prix de marché se sont déconnectés des références de prix issus des contrats de long terme indexés sur les produits pétroliers, comme l'a indiqué la CRE dans sa délibération sur l'audit de la formule d'approvisionnement de GDF SUEZ<sup>2</sup>.

Sur le marché spot de l'électricité, l'évolution des prix a connu des tensions, en particulier avec un pic de prix du 19 octobre 2009 à 3000 €/MWh<sup>3</sup>. Un pic de prix de moindre amplitude a également été observé le 12 janvier 2010, sur lequel la CRE a mené une investigation dont le présent rapport rend compte.

Par ailleurs, la transparence des données relatives au parc de production d'électricité (disponibilité des centrales) s'est améliorée grâce au dispositif mis en place par l'Union Française de l'Electricité (UFE), qui devrait être enrichi d'ici la fin de l'année avec la publication des arrêts fortuits.

La mission de surveillance de la CRE des marchés de gros de l'énergie est renforcée par la coopération avec l'Autorité des marchés Financiers (AMF), définie par la loi de régulation bancaire et financière. Adoptée par l'Assemblée nationale le 11 octobre 2010, cette loi étend la mission de la CRE à l'analyse de la cohérence entre les facteurs économiques et techniques explicatifs des marchés de l'énergie et les transactions réalisées sur le marché du CO<sub>2</sub>.

*Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.*

### **Contacts presse :**

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – [anne.monteil@cre.fr](mailto:anne.monteil@cre.fr)

Cécile CASADEI : 01.44.50.89.16 – [cecile.casadei@cre.fr](mailto:cecile.casadei@cre.fr)

<sup>1</sup> Consulter la synthèse du rapport :

[http://www.cre.fr/fr/content/download/10265/172336/file/101025\\_Rapport\\_Surveillance\\_synthese.pdf](http://www.cre.fr/fr/content/download/10265/172336/file/101025_Rapport_Surveillance_synthese.pdf)

Consulter le rapport :

[http://www.cre.fr/fr/content/download/10266/172342/file/101025\\_Rapport\\_Surveillance.pdf](http://www.cre.fr/fr/content/download/10266/172342/file/101025_Rapport_Surveillance.pdf)

<sup>2</sup> Consulter la délibération de la CRE :

[http://www.cre.fr/fr/content/download/10120/170417/file/100831\\_Deliberation\\_audit\\_formule\\_gaz\\_GDF\\_SUEZ.pdf](http://www.cre.fr/fr/content/download/10120/170417/file/100831_Deliberation_audit_formule_gaz_GDF_SUEZ.pdf)

<sup>3</sup> Cet épisode a fait l'objet d'une délibération de la CRE du 19 novembre 2009 :

[http://www.cre.fr/fr/content/download/9163/159194/file/091120\\_CommunicationPicPrix.pdf](http://www.cre.fr/fr/content/download/9163/159194/file/091120_CommunicationPicPrix.pdf)